



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 004/AONO/C-GUERE /CIPM-TR/2023 DU 21/03/2023

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) DALOTS ET RECHARGEMENT EN TERRE DE LA ROUTE ARDAF-GUERING : 4Km+900 AVEC DE 100x0,80 DANS LA COMMUNE DE GUERE, DEPARTEMENT MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENTS PUBLICS (BIP) EXERCICE 2023

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre les travaux de travaux de construction de deux (02) dalots et recharge en terre de la route ARDAF-GUERING : 4Km+900 AVEC de 100x0,80, Le Maire de la Commune de GUERE, autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune de GUERE, un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert.

2. Consistance des travaux

Les prestations comprennent les opérations suivantes :

- Les Installations de chantier,
- Amenée et repli du matériel,
- Remblais
- Les ouvrages d'art.

3 Participation

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de l'entretien routier et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle (s) pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

4 Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public, budget du **Ministère de Travaux Publics**, Exercice 2023, pour un coût estimatif total de **vingt-sept millions sept cent mille (27 000 000) de Francs CFA TTC**.

Imputation :

5 Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la commune de Guéré, à partir de 07 heures à 15 heures.

6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la commune de Guéré au lancement des offres, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de la commune de Guéré d'une somme non remboursable de (45 000) francs CFA (quarante-cinq Mille) au titre des frais d'achat du dossier.

7. Présentation des offres :

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

8. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (7) d'exemplaires dont l'original et (6) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Commune de GUERE au plus tard le 18/04/2023 à 12 heures, et devra porter la mention:

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°004 /AONO/C-GUERE /CIPM-TR/2023 DU 21/03/23 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) DALOTS ET RECHARGEMENT EN TERRE DE LA ROUTE ARDAF-GUERING : 4Km+900 AVEC DE 100x0,80 DANS LA COMMUNE DE GUERE, DEPARTEMENT MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENTS PUBLICS (BIP) EXERCICE 2023

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

8. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) d'un montant de **Cinq cent cinquante-quatre mille (554 000) francs CFA** établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 13 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

9. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le.....18/04/2023..... à.....13.....heures par la Commission de Passation des Marchés auprès de la Commune de Guéré, dans la salle de réunion de ladite Commune.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

10. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à vingt (20) jours calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

11. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de Quatre (04) mois calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, **date de signature de votre contrat.**

12. Evaluation des offres:

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2^e étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

12.1- Critères éliminatoires

12.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.

12.1.2 : Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Absence de l'attestation de visite du site signée du Chef de Service du marché ;
- d) Chiffre d'affaires dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) au cours des trois (03) dernières années inférieur à cinquante millions (30 000 000) de Francs CFA ;
- e) Ne pas être inscrit à l'Ordre national des Ingénieurs du Génie Civil (ONIGC) pour le cas du conducteur des travaux ;
- f) N'avoir pas exécuté un marché de route supérieur à cinquante millions (20 000 000) de Francs CFA
- g) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction de Bâtiments ;
- h) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;

i) Non satisfaction, au moins, à **trente-six (36) critères essentiels sur cinquante-un (51)**.

12.1.3 : **Offre financière**

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix.

12.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **51 critères essentiels** ci-dessous :

- Présentation de l'offre (04 critères)
- Le chiffre d'affaires (03 critères)
- L'accès à une ligne de crédit (03 critères)
- Les références de l'Entreprise (10 critères)
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels (10 critères)
- L'expérience du personnel d'encadrement (10 critères)
- L'organisation du chantier, planning et présentation du dossier (11 critères)

13. Attribution du Marché

Le Maire de la Commune de **GUERE**, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disant** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

14. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre - vingt -dix (90) jours**, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de **GUERE** à partir des 07 heures à 15 heures Tél/Fax :



Ampliations

- PREFECTURE DE YAGOUA
- DDMAP/MD (pour information)
- ARMP (pour publication et archivage)
- DDTP/MD
- Affichage (pour information)